Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20261012-2026_10_01-DE

Délibération n°2026-10-01

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
07/10/2026
Date d'affichage :
07/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 12 octobre à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Étaient également présents :
Claire ANDRIEUX, Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Charlène LE THERIZIEN, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Sabine MARTIN, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Erik UNTERDORFEL

Absent excusé : Vincent JACQUES (procuration à Joël LE BORGNE)

Secrétaire de séance : Catherine GUILLOU

OBJET : SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE ET TOUS RISQUES CHANTIER POUR LES TRAVAUX DU GROUPE SCOLAIRE DES PLANTES

Dans le cadre des travaux du groupe scolaire, il convient de souscrire une assurance dommages ouvrage. Cette assurance permet, en cas de sinistre, d'être remboursé rapidement de la totalité des travaux de réparation des dommages couverts par la garantie décennale, sans attendre qu'intervienne une décision de justice.

Mme GUILLOU, conseillère déléguée aux finances, propose également de souscrire une assurance tous risques chantier. Cette assurance prend en charge tous les sinistres susceptibles d'affecter le chantier (incendie, intempérie…).

Une consultation a été menée auprès de plusieurs assureurs (SMA BTP, SMACL et Groupama).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la conseillère municipale déléguée et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de souscrire une assurance dommages ouvrage auprès de Groupama – garanties de base et complémentaires – pour un montant de 19 735,39 € TTC (taux de 0,79 %) sur la base d'un coût prévisionnel de construction de 2 291 126 € TTC.
- de souscrire une assurance tous risques chantier auprès de SMACL Assurances – garanties de base et facultatives y compris responsabilité civile du maitre d'ouvrage – pour un montant de 7 784,31 € TTC (taux de 0,2462 %) sur la base d'un coût prévisionnel de construction de 2 474 703 € TTC.
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

Le Maire,

Gaël LE NOANE

La secrétaire,

Catherine GUILLOU